Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215601105-20260915-58_2026-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de LIGNOL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE
Le : 24/09/2026
Et Publication ou notification du : 24/09/2026

LL'an 2026, le 15 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de LIGNOL s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOUKANDJA Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/09/2026.

Présents : M. BOUKANDJA Laurent, Maire, Mmes : BELLEC Yolande, CHOLEY Sylvianne, GUESNEY Sébastien, HATOUM Adélie, LE BARTZ Martine, SIMON Nicole, WILLERY Jessica, Melle BOUËDEC Vincianne, MM : DELCOURT Xavier, HÉMONIC Vincent, LE HYARIC Patrick, PHILIPPE Laurent

Excusé(s) ayant donné procuration : Melle LE YAOUANQ Carole à M. LE HYARIC Patrick, M. PHILIPPE Adrien à M. PHILIPPE Laurent

A été nommée secrétaire : M. HÉMONIC Vincent

58_2026 – Ressources humaines : Augmentation de la DHS sur l'emploi d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe de 30/35ème

Vu le Code Général des Colectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial en date du 23 juin 2026,

Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de modifier la durée d'hebdomadaire de travail du poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe permanent pour passer d'un temps non complet (30/35ème) à un temps complet (35/35ème), compte tenu de l'augmentation des besoins de la collectivité et de son bon fonctionnement avec la réouverture de la bibliothèque municipale

Cette modification de la durée de travail hebdomadaire est motivée par plusieurs raisons :
- nouvelles missions et augmentation de la charge de travail avec la réouverture de la bibliothèque municipale
- l'attractivité du poste par le passage à temps complet

Le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Cette modification étant supérieure à 10% de la durée du temps de travail initialement fixée, celle-ci doit être considérée comme une suppression de poste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de :

- **SUPPRIMER** le poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps non complet (30/35ème) à compter du 1er novembre 2026
- **CRÉER** simultanément le nouveau poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à 35/35ème à temps complet (35/35ème) à compter du 1er novembre 2026

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215601105-20260915-58_2026-DE

- **PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/09/2026

Le Maire
Laurent BOUKANDJA

MAIRIE DE LIGNOL
MORBIHAN

Le secrétaire de séance
Vincent HÉMONIC